



## [7 Thinking Steps sur le paquet de traités européens](#)

### **Step 2: Sécurité juridique? Ou donc?**

**Peter Keller :** *Madame Martullo, nous parlons d'un nouveau paquet d'accords entre l'UE et la Suisse. Il comprend 2 228 pages. À cela s'ajoutent plus de 20 000 pages de règlements européens. Dans le podcast d'aujourd'hui, le sujet porte sur la sécurité juridique et les éventuelles sanctions contre la Suisse. Tant la gauche que les associations économiques affirment presque à l'unisson que les accords avec l'UE apporteront la sécurité juridique. Avons-nous aujourd'hui un manque de sécurité juridique en Suisse ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** La Suisse est en effet reconnue internationalement comme un pays très sûr sur le plan juridique. Cela tient bien sûr à notre système, à la démocratie directe, mais aussi au fédéralisme, où les cantons ont beaucoup à dire. Ils seraient alors également fortement dépossédés de leur pouvoir par ces accords. Tout serait alors décidé de manière centralisée à Bruxelles. Les nouvelles ordonnances seraient inscrites sur une liste et s'appliqueraient directement à nous. La majeure partie se déroulera ainsi dans ces domaines importants dont ces accords font partie, à savoir l'immigration, l'homologation des produits, l'électricité, le transport aérien et terrestre, le droit alimentaire, le système de santé, l'agriculture. C'est ainsi que cela se passera ensuite. Donc, nous recevrons simplement les ordonnances de Bruxelles et elles s'appliqueront alors chez nous. C'est cela la sécurité juridique. L'UE a-t-elle la sécurité juridique ? C'est tout le contraire. L'UE est connue pour le fait qu'elle réglemente constamment et massivement. Elle adopte chaque année 2 000 ordonnances nouvelles, soit 15 000 pages. Une grande partie de ces 15 000 pages s'appliquent alors immédiatement aussi chez nous. À cause de ces accords, nous devons les reprendre. Elles s'appliquent alors aussi chez nous et ce pour tous, tous les citoyens et toutes les entreprises qu'ils exportent ou non vers l'UE pour tout le monde. Nous aurons donc beaucoup plus de changements. Nous l'avons déjà constaté avec Schengen Dublin. Depuis que nous y participons, il y a déjà eu 400 modifications. En fait, nous ne faisons que recevoir des modifications de l'UE en permanence et pourtant l'UE ne les respecte même pas. Si l'on regarde, l'UE a violé les accords de Schengen Dublin. 14 États effectuent des contrôles aux frontières, ce qui ne devrait normalement pas être autorisé et cela est constamment prolongé. Cela ne devrait même pas être permis. Seule la Suisse respecte encore les accords de Schengen Dublin et je pense qu'il en sera de même plus tard avec les droits de l'UE. Les différents États, par

exemple dans le domaine de l'électricité, n'appliquent même pas le droit du marché intérieur. Seule la Suisse l'applique alors. Donc c'est nous qui aurons le plus de modifications. Nous modifions encore bien plus que les pays de l'UE et cela n'apporte certainement aucune sécurité juridique.

**Peter Keller** : *La plus grande association économique de Suisse, Économie suisse, déclare « L'économie exportatrice suisse a justement besoin de ces accords. Elle a besoin des mêmes conditions que les entreprises de l'UE. »*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Bien donc, toutes les études, recherches, enquêtes montrent très clairement que l'économie suisse est bien plus compétitive que celle de l'UE. Ils doivent bien sûr l'être aussi, car nous avons toujours un franc suisse fort. Lorsque nous exportons, nous devons donc être très innovants. Nous avons un petit marché intérieur. Il nous faut donc également être ingénieux pour exporter à l'étranger. Nous n'avons pas de matière première, donc nous devons toujours avoir de bonnes idées nous-mêmes. L'économie suisse est toujours plus sollicitée que l'économie de l'UE et elle s'en est très bien sortie. Nous ne voulons certainement pas, sur le plan juridique, avoir des armes aussi courtes que celles de l'UE dans le système. Nous ne voulons certainement pas de ces désavantages. Les associations économiques de l'UE, notamment en Allemagne en ce moment, ont déclaré que 50 % des réglementations de l'UE proviennent de l'UE elle-même et que c'est leur principal problème. Elles ne sont plus compétitives, ne peuvent plus faire de bénéfices et même les PME, les petites et moyennes entreprises, ferment et ne trouvent plus de successeurs. Nous voulons des armes plus longues sur le marché. Faut-il vraiment avoir des armes plus longues ? Seul le meilleur l'emporte. Et il faut aussi voir qu'il faut gagner à l'international. Ce sont justement les pays asiatiques qui connaissent une forte croissance. La Suisse a aussi maintenant des accords de libre-échange avec différents États asiatiques que l'UE n'a pas, et il fait de très bonnes affaires innovantes justement parce qu'elle n'a pas cette réglementation. L'UE se met parfois elle-même des bâtons dans les roues. Quand je suis en Asie, les clients me disent tout de suite « Nous ne voulons plus travailler avec des entreprises européennes, elles sont trop lentes ». La rapidité due à la réglementation, les coûts dus à la réglementation rendent aussi les entreprises moins compétitives et c'est ce que nous ne voulons pas, évidemment. Nous ne voulons pas subir de pertes ici. Maintenant, à quel point la réglementation de l'UE est-elle sûre ? Quelle est la stratégie de l'UE ? Elle n'est pas non plus constante, soit elle va toujours trop loin, puis elle corrige d'une manière ou d'une autre. Et ensuite, tout le monde doit à nouveau s'adapter à une nouvelle législation. Par exemple, l'objectif CO2 pour 2050 est en train d'être discuté. Oui, on le veut déjà pour 2040. Les pays disent « Non, nous ne le voulons pas ». Qu'est-ce qui s'applique maintenant ? C'est décisif, que ce soit dix ans plus tôt ou plus tard, surtout quand on mène de longs projets de développement, et la Suisse est concernée par cela. Dans l'accord sur l'électricité, nous avons également des objectifs CO2 contraignants. Justement, dans le domaine de l'électricité, il s'agit aussi d'investissements à long terme et nos dérogations dans

l'accord sur l'électricité ne durent que six ans. Nous pouvons encore construire des centrales de réserve nous-mêmes pendant encore six ans. Ensuite, il faudra même les déconnecter du réseau si elles ne répondent pas aux exigences de l'UE. Alors, nous ne pourrions même plus avoir de réserve d'électricité selon nos propres besoins dans le pays. Cela n'apporte certainement aucune sécurité d'approvisionnement. Dans le domaine alimentaire, c'est encore plus fou. Là, nous devons adopter le droit européen, même si nous disons déjà que nous avons une autre réglementation ou que nous voulons une autre réglementation. C'est d'abord le droit européen qui s'applique. Donc, si par exemple, dans un produit alimentaire, un produit laitier, un arôme est interdit par l'UE, alors tout le monde doit s'adapter. Nouvelles recettes, nouvelles productions, nouvelles matières premières, nouveaux marketing, nouveaux étiquetages, et plus tard vient alors notre propre réglementation qui est différente et tout le monde doit à nouveau s'adapter. Cela conduit évidemment au fait qu'on ne fait plus rien de vraiment propre. On adopte simplement le droit européen afin que cela reste au moins relativement stable. Mais il s'agit alors bien sûr de la réglementation européenne, que nous ne voulions en fait pas.

**Peter Keller** : *Nous sommes en effet confrontés à ce langage juridique très technique. Ce que vous venez de décrire s'appelle la méthode d'intégration, c'est-à-dire que nous reprenons le droit européen. Comment cela se passe-t-il ? Qu'est-ce que cela signifie aussi pour notre processus législatif ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Donc, dans tous les accords, sauf dans certaines parties de l'agriculture et dans certaines parties du secteur de la santé, cela fonctionne selon cette méthode d'intégration. Cela signifie que l'UE adopte une mesure, puis elle est transmise au comité mixte qui dit « Ah oui, cela concerne un sujet de nos accords, les transports, l'électricité, l'alimentation. Ah, c'est un sujet de nos accords. » Il y a une longue liste qui existe déjà avec des centaines de décrets. Ce sont ces 20 000 pages. Maintenant, nous ajoutons le nouveau décret en bas de la liste et il s'applique immédiatement. Sauf si le Conseil fédéral dit « Stop, nous avons une autre réglementation légale, il faut d'abord l'abroger ou la modifier, ou bien nous voulons créer une nouvelle loi qui serait différente. » Dans ce cas, il dispose de plus de temps. Alors, le Conseil fédéral s'en occupe, puis le Parlement, et si quelqu'un lance un référendum, le peuple aussi. Mais dans plus de 80 % des cas, j'estime que le droit européen, en étant simplement inscrit sur la liste, deviendra directement applicable chez nous. Notamment dans le droit alimentaire, même si nous faisons quelque chose de différent, il s'appliquera aussi directement. Donc, nous n'avons aucune possibilité d'y échapper, nous ne pouvons même pas voter. L'histoire du vote, c'est de la tromperie et du mensonge. Il ne nous laisse même pas voter maintenant, ni le Conseil fédéral avec la double majorité des cantons et du peuple, sur l'ensemble des accords. Il faut que quelqu'un lance des référendums pour que le peuple ait le droit de voter. Le Conseil des États, eux, ou les cantons, devraient être complètement exclus de leurs droits. Et si, bien sûr, nous

adoptons cela avec cette méthode d'intégration, en l'ajoutant simplement en bas. Oui, il y a une nouvelle ordonnance qui s'applique maintenant aussi, parce qu'elle concerne ce sujet, ce qui nous concerne, là où nous avons des accords, et alors plus personne ne vote jamais. Il faudrait alors lancer une initiative. Nous ne voulons pas cela et, bien sûr, nous serions à nouveau concernés par des mesures de rétorsion.

**Peter Keller :** *Exactement, c'est le mot clé. Si jamais il arrivait que la Suisse ne reprenne pas quelque chose de l'UE, n'adopte pas le droit européen ou ne le respecte pas, alors, et cela fait aussi partie du traité, il y a donc, en quelque sorte, la signature de la Suisse, alors l'UE a le droit de prendre des mesures compensatoires, comme on les appelle, contre la Suisse. Qu'est-ce que cela signifie ?*

**Magdalena Martullo-Blocher :** Oui, tout à fait. L'UE a alors le droit, dans un autre accord, de ne pas respecter ou de ne pas appliquer quelque chose vis-à-vis de la Suisse, parce que l'UE dit « si vous ne reprenez pas une partie de notre droit, vous en tirez un avantage ». Cela montre déjà tout ce non-sens, ce que nous reprenons ici. 20 000 pages de réglementation, qui nous désavantagent donc. Nous serions avantagés avec notre propre réglementation, c'est même l'UE qui le dit. Donc, si nous ne reprenons pas quelque chose, l'UE dit « vous avez un avantage, il faut que vous ayez un désavantage ailleurs, à un endroit que nous choisirons pour compenser ». C'est donc l'Union européenne qui décide elle-même de la situation. Par exemple, dans la libre circulation des personnes, nous ne voulons pas respecter quelque chose. C'est déjà prévu ainsi par le Conseil fédéral. Pour la protection des salaires, la réglementation sur les frais, le Conseil fédéral a dit que nous ne respecterions pas la réglementation de l'UE, et il n'y a pas d'exception dans le traité. Cela signifie que nous enfreignons le droit européen. Il est évident qu'immédiatement après la signature, l'UE dira « ah, la réglementation sur les frais n'est pas respectée, vous avez un avantage ». Prenons maintenant, par exemple, l'homologation des produits. Là, vous devez maintenant subir un désavantage. Nous reprenons ces produits Medtech ou d'autres, et nous ne les autorisons plus. Nous sommes exactement dans la même situation qu'auparavant. Mais auparavant, c'est l'UE qui a en partie violé les accords enfreints Schengen et Dublin, n'a pas respecté les contrôles aux frontières, a rompu les accords sur l'homologation des produits MRA, n'a pas respecté la confiscation de nos masques COVID, nous a pénalisés avec la Bourse, n'a plus reconnu l'homologation, nous a exclus des programmes Horizon alors que nous avons les universités les plus innovantes. Maintenant, il se passe exactement la même chose à nouveau. Ils peuvent aussi simplement nous fournir de l'électricité n'importe où. Vous ne pouvez plus commercer sur le marché de l'électricité. Alors, cette exception avec la centrale de réserve ne s'appliquera plus pour les six prochaines années, et ainsi de suite. Là, bien sûr, où cela nous fait le plus mal, ce sera sûrement à nouveau dans l'homologation des produits. C'est pourquoi je ne comprends pas les associations économiques. Ici, il est même légalement permis,

institutionnalisé, de ne pas respecter les contrats. Comment cette proportionnalité est-elle évaluée ? On dit toujours que les sanctions doivent être proportionnées. Comment cela est-il calculé ? Cela est calculé sur l'ensemble de l'espace européen. Donc la Suisse ne respecte pas quelque chose. Quel avantage en tire-t-elle dans tout cet espace UE et Suisse avec cela ? Et ensuite, la sanction est à nouveau calculée ainsi. Ah ! Maintenant, nous allons sanctionner la Suisse. Cela doit être d'un ordre de grandeur économique à peu près équivalent. C'est l'UE qui calcule cela. Au final, c'est encore le tribunal arbitral, avec deux non-Suisse contre un Suisse, qui décide si c'est proportionné ou non. Nous n'avons absolument rien entre les mains. Les calculs sont ensuite effectués à l'aide de statistiques de l'UE, et ils en ont beaucoup. Donc ici, l'incertitude est évidemment très grande. Où serons-nous sanctionnés ? Si nous utilisons un arôme interdit dans les produits alimentaires, nous risquons même une sanction dans le secteur agricole. Il peut arriver n'importe quelle absurdité, comme que la viande de bœuf traverse la frontière sans limite ou quoi que ce soit. Donc, l'UE est libre à ce sujet.

**Peter Keller** : *En résumé, on peut dire que la Suisse permet par contrat à l'UE de nous sanctionner si nous décidons démocratiquement de modifier ou de ne pas appliquer une loi européenne adoptée de meilleure réglementation. Adopter de meilleure réglementation, c'est le premier point. Et l'autre point concerne aussi la sécurité juridique, car en réalité, nous nous enchaînons à ce processus juridique de l'UE, à cette reprise dynamique du droit, c'est-à-dire que nous adoptons en permanence le nouveau droit européen. Nous l'adoptons automatiquement. Donc, c'est le contraire de la sécurité juridique ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Absolument. Nous sommes tout aussi incertains que par la suite, voire même plus, car nous avons en plus ces mesures punitives et ces mécanismes qui s'appliquent très rapidement n'importe où. Les États membres de l'UE n'ont pas cela. Même les États membres de l'UE ne respectent pas beaucoup de droits européens. Par exemple, dans le secteur de l'électricité, il n'existe même pas de marché intérieur. Nous serions le seul État à respecter les règles de l'UE sur le marché de l'électricité avec ce traité. Pourquoi ? Qu'est-ce que l'UE peut faire dans ce cas ? Elle peut poursuivre les États en justice et elle le fait aussi. 1000 plaintes par an sont déposées contre les États membres de l'UE. C'est une question politique au sein de l'UE. Par exemple, la Hongrie est régulièrement poursuivie à cause de l'immigration et là, la Cour de justice européenne inflige des amendes. Chez nous, il ne s'agit alors pas d'amende, mais de violation de contrat. En guise de mesure de rétorsion, on ne respecte tout simplement pas autre chose ou on refuse l'accès au marché intérieur. Donc, si nous limitons maintenant la libre circulation des personnes, si nous n'adoptons pas certaines des nouvelles réglementations, ils disent simplement « très bien, alors vous ne pourrez plus vendre vos produits sur le marché intérieur ». Dans ce cas, nous n'obtenons justement pas ce que les associations économiques voulaient absolument. Il est

évident que l'UE choisit cette mesure comme sanction. Cependant, je dois dire honnêtement que je pense que nous n'adopterons pas beaucoup de réglementations divergentes, car ce n'est plus possible, ce n'est pas réaliste dans le temps imparti et le Conseil fédéral n'a pas le courage. Et probablement même le Parlement n'aurait pas ce courage. Le peuple ne peut même plus décider.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, pour conclure en une phrase, pourquoi les Suisses devraient-ils rejeter cet accord avec l'UE, notamment en tenant compte des éventuelles sanctions que nous autorisons l'UE à prendre et aussi en ce qui concerne la sécurité juridique ?*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Oui, cela entraînera une grande insécurité juridique. La force de la Suisse, à savoir la sécurité juridique, disparaîtra. Nous sacrifions cela et nous deviendrons un État colonial qui applique tout ce qui vient de Bruxelles encore plus servilement que les États membres de l'UE et si nous ne l'appliquons pas, nous serons punis, précisément là où cela nous fait le plus mal. Nous serons alors encore plus mal lotis que lorsque l'UE nous embête ici ou là, car cette fois, ce sera réglementé ici. Ils ont le droit de le faire. Cela a été légalement approuvé par nous, pour toujours et à jamais.

**Peter Keller** : *Madame Martullo, merci beaucoup pour cet entretien.*

**Magdalena Martullo-Blocher** : Merci beaucoup à vous.